



// COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 28 septembre 2022

Les acteurs de la filière forêt bois et des collectivités locales engagées dans la transition écologique appellent le Gouvernement à s'opposer aux dispositions votées par le Parlement européen sur la biomasse forestière et le bois énergie

Plus que jamais dans le contexte de crise climatique et énergétique, le bois énergie, la première énergie renouvelable de France et d'Europe, est nécessaire pour l'entretien de nos forêts, la décarbonation de notre économie et la protection du pouvoir d'achat des ménages.

Or, le Parlement européen a voté, le 14 septembre dernier dans le cadre de la révision de la directive sur les énergies renouvelables (dite RED III), des dispositions sur la valorisation énergétique des bois récoltés en forêts qui, si elles devaient s'appliquer, constitueraient une aberration économique et écologique.

Il est donc impératif que l'Etat français, dans le cadre du trilogue à venir sur la directive RED III, défende la contribution réelle et indispensable du bois énergie à l'économie forestière et à une sylviculture durable, et ne laisse pas condamner nos ambitions énergétiques et climatiques ainsi que les milliers d'emplois que représentent nos filières dans les territoires.

Le Parlement européen a voté, le 14 septembre dernier dans le cadre de la révision de la directive RED III, en faveur de l'augmentation de la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergies de l'UE de 32 % à 45 % d'ici 2030. Nos filières soutiennent pleinement cet objectif ainsi que l'exigence de très hauts rendements énergétiques des installations biomasse, et elles sont également favorables à la fin des aides aux centrales biomasse purement électriques.

Or paradoxalement, alors que l'objectif en matière d'énergies renouvelables est rehaussé, les dispositions votées par le Parlement européen excluent des énergies renouvelables une très large majorité du bois-énergie issu de la forêt (la « biomasse ligneuse primaire ») ainsi que son accès aux aides publiques.

Nous nous devons d'alerter sur les conséquences graves qu'aurait pour l'ensemble de l'économie française cette position radicale, parce que :

- **Le bois-énergie est indispensable à une gestion forestière durable**, dans un contexte où nous devons aider nos forêts à s'adapter au changement climatique et où nous devons les entretenir de façon à limiter au maximum les risques d'incendies.

En France, nous ne récoltons pas du bois pour produire de l'énergie, mais pour construire nos maisons et nos meubles, fabriquer nos emballages, etc. (le bois d'œuvre) et pour produire du papier et des panneaux (le bois d'industrie). La production d'énergie intervient en bout de chaîne, valorisant les parties de l'arbre qui n'ont pas d'autres débouchés. Le bois énergie apporte ainsi aux propriétaires forestiers un complément de revenu indispensable à l'entretien de leur patrimoine forestier.

Le cadre légal qui régit les coupes de bois en France est très strict. Les prélèvements de bois en forêt sont très inférieurs à l'accroissement naturel des forêts, en témoigne la surface forestière et le volume de bois qui ont doublé en deux siècles en France, et qui continuent de s'accroître.

L'application de l'actuelle directive RED II montre l'exemplarité de la filière bois-énergie française, grâce à un suivi très précis des critères de traçabilité et de durabilité.

- **Le bois énergie est essentiel à notre indépendance énergétique**, dans un contexte de fortes instabilités géopolitiques.

Le bois-énergie est la première énergie renouvelable en France : il représente à lui seul 36 % de la production d'énergies renouvelables et 66% de la chaleur renouvelable.

Renoncer au bois énergie produit localement, c'est augmenter nos importations d'énergies fossiles !

- **Le bois énergie protège le pouvoir d'achat des ménages et la compétitivité de nos entreprises**, grâce à ses prix relativement stables et bas en comparaison aux énergies fossiles importées.

Le bois énergie est la source d'énergie renouvelable la plus utilisée aujourd'hui en France par les particuliers : près du quart des ménages occupant 7 millions de logements sont équipés d'un appareil de chauffage au bois (bûches ou granulés). Le bois est la source d'énergie la plus économique pour chauffer un logement, comparé au chauffage au gaz, au fioul ou à l'électricité.

Le bois énergie représente également près du quart des énergies distribuées par les réseaux de chaleur qui permettent de garantir une facture énergétique maîtrisée à ses usagers. C'est un outil de lutte contre la précarité énergétique des collectivités.

Nos industries sont de plus en plus nombreuses à utiliser le bois énergie pour leurs besoins en chaleur voire en électricité (cogénération). Grâce à son haut rendement énergétique et un prix compétitif, le bois énergie contribue à la compétitivité de nos outils de production dans tous les secteurs de l'économie.

- **Le bois-énergie participe à la vitalité de nos territoires.** La filière bois-énergie, c'est aujourd'hui 1,3 Md€ de valeur ajoutée annuelle et 50 000 emplois non délocalisables et bien ancrés dans nos territoires.

Les acteurs de la filière forêt-bois et des collectivités locales engagées dans la transition écologique, invitent donc le Gouvernement français, dans le cadre du trilogue qui va s'engager, à tenir une position forte de rejet des dispositions restrictives votées par le Parlement européen sur la biomasse forestière et le bois énergie, pour ne pas condamner nos ambitions énergétiques et climatiques ainsi que les milliers d'emplois que représentent nos filières dans les territoires.

Pour Jean-Michel SERVANT, président de France Bois Forêt : « la définition de la biomasse forestière primaire adoptée par le Parlement européen est « hors sol ». Elle est déconnectée des réalités du terrain. En France, le bois énergie, co-produit de l'exploitation forestière, est indispensable à la bonne gestion de nos forêts. Si on ne soutient plus cette énergie renouvelable, on va pénaliser l'entretien de nos forêts et la décarbonation de notre économie. »

Pour Antoine d'AMECOURT, président de Fransylva : « le bois énergie est une composante incontournable de l'équilibre économique de la sylviculture. Sa remise en cause serait une catastrophe pour la gestion durable de nos belles forêts ».

Pour Dominique JARLIER, président de la FNCOFOR : « grâce au bois-énergie prélevé dans nos forêts et que nous utilisons dans nos chaufferies biomasse ou réseaux de chaleur, nous pouvons chauffer nos équipements collectifs (écoles, piscines, ...) et lutter contre la précarité énergétique dans nos territoires ruraux, tout en étant indépendant des énergies fossiles dont le prix flambe. »

